

COMMUNE DE CONCISE

Election complémentaire à la Municipalité du 18 juin 2023 (1er tour)

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste « JAQUET », comprenant le nom d'une candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

Madame Christel JAQUET, née le 14.08.1978, originaire de La Sagne (NE), domicilié à Au Chomoz 9, **élue tacitement Conseillère municipale** pour la fin de la législature 2021-2026.

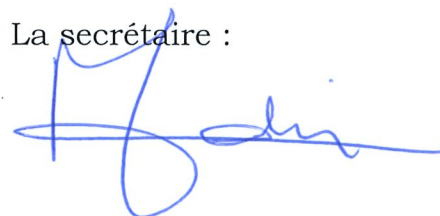
Par application de l'art. 41 al. 2 LEDP, cette élection tacite entraîne la caducité de l'arrêté de convocation du 1^{er} mars 2023.

Pour le Bureau électoral

La présidente du bureau :



La secrétaire :



Concise, le 8 mai 2023

